



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 27 septembre 2016 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Jean-Michel Pepin
Renald Corriveau

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Stéphane De Serre, directeur
général
M^e Chantal Bergeron, greffière

Sont absents :

M. le conseiller : Paul Jones

M^{me} la conseillère : Josyane Desjardins

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Urbanisme
 - 2.1 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 51, rue Beauvais dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone industrielle I-405
 - 2.2 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 116, rue St-Cyr dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 2.3 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 23, rue Roy dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 2.4 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 33, rue Languedoc dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 2.5 Approbation d'un projet de rénovation extérieure pour le 4, montée des Bouleaux dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 2.6 Approbation d'un projet d'affichage pour le 34, rue Industrielle, suite 110, dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone I-405
 - 2.7 Approbation d'un projet d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite G, dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné / Route 132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2.8 Approbation d'un projet d'affichage pour le 66, route 132, suite 212, dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone commerciale C-125

3. Affaires nouvelles
4. Période de questions
5. Levée de la séance

410-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

411-16 APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 51, RUE BEAUVAIS DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE INDUSTRIELLE I-405

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure formulée dans le cadre du PIIA applicable à la zone I-405 pour la propriété sise au 51, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation extérieure de certaines portions du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 127-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure de certaines portions du bâtiment principal pour le 51, rue Beauvais selon les plans n^{os} 127-16-04 à 127-16-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

412-16 APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 116, RUE ST-CYR DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 116, rue St-Cyr;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la modification de la galerie en cour avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 128-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure pour le 116, rue St-Cyr qui consiste en la modification de la galerie en cour avant selon les plans n^{os} 128-16-03 à 128-16-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

413-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 23, RUE ROY DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 23, rue Roy;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement du revêtement de bois existant présent sous et au-dessus de la fenêtre en baie de même que sur la partie en porte-à-faux;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 130-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure pour le 23, rue Roy qui consiste en la rénovation de la façade de la propriété selon le plan n° 130-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

414-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 33, RUE LANGUEDOC DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 33, rue Languedoc;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la galerie donnant accès à l'entrée principale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 131-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure pour le 33, rue Languedoc qui consiste en la rénovation de la galerie donnant accès à l'entrée principale selon le plan n° 131-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

415-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 4, MONTÉE DES BOULEAUX DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre du PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 4, montée des Bouleaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement et la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 134-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal pour le 4, montée des Bouleaux selon les plans n^{os} 134-16-02 à 134-16-5 et 134-16-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

416-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 34, RUE INDUSTRIELLE, SUITE 110, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE I-405

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone I-405 pour la propriété sise au 34, rue Industrielle, suite 110;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur le mur avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 132-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le 34, rue Industrielle, suite 110, qui consiste en l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur le mur avant du bâtiment principal selon les plans n^{os} 132-16-03 et 132-16-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

417-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 10, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD, SUITE G, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ / ROUTE 132

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA du secteur boulevard Georges-Gagné / Route 132 pour la propriété sise au 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite G;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée localisée sur la marquise du bâtiment principal située au-dessus du local ainsi qu'un affichage sur l'enseigne détachée communautaire du Centre Delta;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 133-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le requérant a fourni le 21 septembre dernier un plan révisé avec l'inscription de la raison sociale en 3D (1 po d'épaisseur) et le lettrage de l'enseigne détachée sur fond blanc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'affichage pour le 10, boulevard Georges-Gagné Sud, suite G, telle que présentée selon le plan révisé et déposé le 21 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

418-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 66, ROUTE 132, SUITE 212, DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-125

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'affichage formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 66, Route 132, suite 212;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée de type channel (lettres découpées) localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 126-16 adoptée le 20 septembre 2016, est favorable à cette demande sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT que, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le requérant présentera un plan révisé dans lequel le boîtier d'aluminium de couleur brune sera remplacé par un support métallique semblable au support utilisé pour l'affiche de la Clinique podiatrique Lampron-Perron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le 66, Route 132, suite 212, à la condition que le requérant présente un plan révisé montrant que le boîtier de couleur brune est remplacé par un support métallique semblable à celui utilisé pour l'enseigne de la suite 220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public. Aucune question.

419-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière